

PRÉFET DU VAR
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 septembre 2017, le préfet du Var a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, de remise en service de la ressource en eau potable des Frayères, sur le territoire des communes Châteaudouble, Ampus et Draguignan.

Le projet porte sur la remise en service de la source des Frayères dont l'exploitation est impossible en raison des glissements de terrain et de nombreux dommages causés aux ouvrages d'adduction de la source, suite à la crue de la Nartuby de juin 2010. Les informations sur ce projet pourront être demandées auprès de la commune de Draguignan, responsable du projet (dossier suivi par Patrice Malhomme : 04.94.60.20.92).

Un dossier d'enquête publique comprenant notamment une analyse des incidences Natura 2000, et un registre seront déposés en mairies de Châteaudouble, siège de l'enquête, d'Ampus et de Draguignan pendant 33 jours, du **23 octobre 2017 au 24 novembre 2017** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et lieux ci-dessous :

Mairie de Châteaudouble	Mairie d'Ampus	Mairie de Draguignan Direction des services techniques
Place Vieille 83300 Châteaudouble	Place de la Mairie 83111 Ampus	Centre Joseph Collomp - Place René Cassin - 83300 Draguignan
lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30	lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mercredi de 14 h à 17 h	lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le public pourra également consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur en mairie de Châteaudouble ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Madame Mireille GAIERO, Attachée territoriale en mairie de Saint-Raphaël, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :

Permanences	Châteaudouble	Mairie d'Ampus	Mairie de Draguignan
Lundi 23 octobre 2017	Mairie principale 8 h 30 – 11 h 30	-	14 h – 17 h
Mardi 31 octobre 2017	-	9 h 30 – 12 h 30	-
Mercredi 8 novembre 2017	Rebouillion (salle de l'aire) 8 h 30 – 11 h 30	14 h – 17 h	-
Jeudi 16 novembre 2017	Rebouillion (salle de l'aire) 8 h 30 – 11 h 30	-	-
Vendredi 24 novembre 2017	-	9 h 30 – 12 h 30	14 h – 17

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête, de l'arrêté du 22 septembre 2017 et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se faire depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairies de Châteaudouble, Ampus et Draguignan, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera l'autorisation au titre de la loi sur l'eau par voie d'arrêté.